

Hygiène des intervenants en élevage



Les visiteurs, professionnels ou non, peuvent apporter avec eux des microbes lors de leur passage sur votre exploitation. Comment se prémunir des risques sanitaires alors que de nombreuses visites sont indispensables ? Le principe de base est d'adapter les précautions aux risques réels. Dans le cas de microbes amenés par une visite, ce risque dépend de deux facteurs :

- l'existence ou non de contact avec d'autres animaux pour le visiteur ou son passage sur d'autres exploitations ?
- la nature de l'intervention sur votre élevage ?

principales catégories de personnes susceptibles de visiter des animaux sur une exploitation

	vétérinaires et inséminateurs	techniciens et conseillers, négociants, agents de l'administration	visiteurs d'origine non agricole	autres éleveurs
proximité et contact avec vos animaux	+++	++	-	+ / -
passage entre exploitations	oui	oui	non à priori	à priori uniquement avec leur élevage
risque principal	transmission de virus et bactéries par les bottes, les vêtements de travail ou le matériel	transmission de virus ou de bactéries par les bottes	vecteur involontaire d'une maladie notamment par des aliments achetés à l'étranger	si les troupeaux se mélangent également par ailleurs, pas de risque spécifique.
pistes pour réduire le risque	privilégier les protections jetables et l'utilisation de matériel propre à l'élevage	faire respecter l'hygiène vestimentaire et tout particulièrement celle des chaussures éviter les contacts inutiles avec les animaux	éviter les visites des personnes arrivant depuis moins de 7 jours d'un pays non indemne de fièvre aphteuse interdire la distribution ou l'abandon d'aliments sur l'exploitation	Sinon, risque et attitude à avoir identique à celle avec les vétérinaires, les inséminateurs ou les techniciens.

Pour limiter les risques, un certain nombre de mesures de précautions peuvent être prises. Leur respect par tous les associés et tous les visiteurs quelque soit leur statut (amis, collègues, contrôleurs, inséminateurs, techniciens, vétérinaires...) est essentiel. Par ordre de priorité croissante les mesures suivantes sont à adopter :

- réservez ou organisez si la place le permet une aire de stationnement pour les véhicules à l'écart des zones où vivent et circulent les animaux.
- lorsque la manipulation des animaux n'est pas nécessaire, il faut éviter de faire circuler les personnes sur les aires d'exercice ou de couchage dans les stabulations.
- limitez les allers et venues des chiens et chats entre fermes voisines.
- exigez des bottes propres à l'arrivée et / ou des sur-chaussures jetables. Dans le cas des bottes, même propres, il convient de les faire désinfecter dans un pédiluve avant d'aller voir les animaux.



- blouse propre, cotte propre ou sur blouse jetable à usage unique.
- les aiguilles, scalpels et tout autres matériels doivent être à usage unique ou utilisés uniquement dans l'élevage. Pour les outils, appareils et bétailières partagés avec d'autres éleveurs, veillez à les laver et les désinfecter soigneusement, à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que les pneus.

Dans le cas d'un salarié travaillant sur plusieurs élevages, la solution la plus pratique est qu'il dispose de bottes et de vêtements de travail spécifiques à chaque exploitation.

Le pédiluve doit être renouvelé fréquemment

Lorsqu'un pédiluve est mis en place, le produit utilisé doit être capable de tuer bactéries et virus en quelques secondes après le trempage des bottes. De même, il ne faut pas que le produit se dégrade rapidement dans l'eau ou s'évapore dans l'air. Il ne doit pas être excessivement sensible aux rayons UV du soleil. Enfin, il faut tenir compte du caractère corrosif : trop agressif, il fera courir un risque de brûlure en cas d'ingestion ou de contact accidentel avec la peau (enfants, chiens domestiques,...) et abîmera excessivement les bottes. Dans tous les cas, si un produit corrosif est utilisé, il est impératif de disposer à côté d'un jet d'eau propre en cas d'accident.



Des protections jetables et le nettoyage désinfection soigneux des bottes sont les principales précautions qui permettent d'éviter la transmission de maladies entre fermes par les intervenants.



produits utilisables dans un pédiluve pour passage d'homme.

Attention : la présence de terre, de débris ou de végétaux dans le pédiluve va accélérer la dégradation du produit. Quelque soit le produit, ne pas oublier de se protéger les mains lors de la manipulation des solutions concentrées du commerce.

famille	efficacité	produit - dose pour un pédiluve de passage d'homme de 40 litres	fréquence minimale de renouvellement	risques éventuels à la dilution du pédiluve ou pour le manipulateur	coût par renouvellement du pédiluve et coût annuel
soude caustique +	utilisé pour la Fièvre Apteuse. efficace sur les champignons, les virus, les bactéries et leur spores, les larves et les oeufs des parasites	300 gr. de soude caustique à ajuster pour obtenir un pH entre 10 et 12. Attention aux conditions de conservation et risque de brûlures au moment de la dilution	tous les deux jours au minimum	très irritant toxique caustique très corrosif	0,30 € année : 60 €
chlore (eau de javel) +	inactif si présence de matière organique même en faible quantité. en milieu propre efficace sur les champignons, les virus et les bactéries	4 berlingots 250 ml à 48° Attention : la date de fabrication du berlingot ne doit pas excéder 3 mois !	tous les jours au minimum	irritant corrosif	1,50 € année : 550 €
Chlorhexidine ++	actif uniquement sur les certains champignons, les principales bactéries et +/- sur leurs spores	40 gr Chlorhexidine Digluconate	tous les quatre jours au minimum	aucun risque avec la solution diluée	1,90 € année : 200 €
Phénols naturels (Cresyl) +++	actif sur les champignons, les bactéries, les virus et les larves et oeufs des parasites	80 ml Creoline	tous les quatre jours au minimum	très irritant très toxique très corrosif	1,70 € année : 180 €
Phénols synthétiques +++	actif sur les virus, les bactéries et les larves et oeufs des parasites	40 ml Prophyl 75	une fois par semaine au minimum	très peu corrosif pas de risque toxique avec la solution diluée	0,40 € année : 50 €

Pour vous aider dans vos choix, n'hésitez pas à consulter les techniciens de votre GDS pour choisir le produit le plus adapté à votre situation. N'oubliez pas de prendre connaissance des précautions d'emploi données par les fabricants et respectez les dosages préconisés.

Michel DUPRES, Vétérinaire GDS38